

## Un chiffre

**3** Il s'agit du nombre d'éoliennes qui doivent être installées sur la crête de Champ Bayon. Deux machines le seront sur la commune de Saint-Bonnet-des-Bruyères et une sur celle de Saint-Igny-de-Vers.

## L'OPPOSITION RASSEMBLÉE DANS UNE ASSOCIATION



**Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais.** Pour montrer leur désaccord avec le projet d'installation des éoliennes, les riverains de Champ Bayon (et d'autres personnes) sont réunis sous l'association Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais (NEIHB). Les membres se concertent pour mener les actions juridiques. « Au début, on a rassemblé une somme pour payer les avocats et on a décidé de se battre », résume Marc Huquet, le président. Cela fait maintenant six ans que l'association a entamé son action sur le terrain juridique. ■

## Une semaine en Beaujolais vert

**ÉNERGIES** ■ Les travaux de déboisement pour la construction de trois éoliennes ont débuté

## À Champ Bayon, les ailes de la discorde

L'installation des éoliennes sur les communes de Saint-Igny-de-Vers et de Saint-Bonnet-des-Bruyères connaît un long feuilleton judiciaire. Le démarrage du chantier n'a pas clos la bataille.

Benjamin Berthollet  
berthollet@centrefrance.com

**C**est une crête comme il en existe de nombreuses autres dans la région : boisée et embrumée les jours de mauvais temps. Cette hauteur à cheval sur les communes de Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères est pourtant le théâtre d'un combat. Une bataille qui est visible à travers quelques affiches disposées le long des routes « Non au parc éolien », peut-on lire.

## Projet dans les cartons depuis 2012

Pour le reste, le combat est mené devant les tribunaux. Le projet d'installer des éoliennes à Champ Bayon a germé dès 2012. La Compagnie nationale du Rhône (CNR) a déposé en janvier 2015 une demande d'autorisation auprès de l'État pour construire et exploiter. En septembre 2017, la CNR a reçu l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation. L'association Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais (NEIHB) a porté un recours devant le tribunal administratif de Lyon. La justice a ordonné un sursis à statuer, estimant que certaines irrégularités



CONTEXTE. Au-delà de la pollution visuelle, les opposants craignent que l'installation menace tout l'environnement de la colline. PHOTO MONTAGE CNR

entachaient le dossier. « Il y avait un vice de forme », explique la Compagnie. « Il n'était pas inhérent au projet de Champ Bayon mais semblable à tous les projets accordés par le préfet », précise la société. En janvier 2020, un nouvel arrêté préfectoral (de régularisation) est tombé. Le juge a rejeté la requête des opposants. « Les recommandations n'ont pas été suivies des faits », estime Marc Huquet, président de l'association Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais. De nouveaux

recours ont été déposés devant la cour d'appel.

En attendant, les travaux de déboisement ont débuté. « Les différentes décisions et le fait que des élus locaux et les services de l'État portent le projet nous ont conduits à lancer la construction », indique la CNR.

Les premières coupes d'arbres ne viennent pourtant pas refermer ce dossier. L'opposition ne baisse pas les bras.

Au cours de cette bagarre judiciaire, deux enquêtes publiques ont formulé un avis défavorable

concernant l'installation des éoliennes. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a également émis de nombreuses réserves.

Preuve de la sensibilité du sujet, la mairie de Saint-Igny-de-Vers n'a pas voulu s'exprimer sur le sujet.

Cette installation des trois éoliennes à Champ Bayon touche directement une cinquantaine de maisons et une centaine de riverains. « On n'est pas dans l'opposition systématique », assure Marc Huquet dont l'asso-

ciation regroupe 110 membres. « On n'a pas besoin de ça pour s'occuper mais les riverains sont malheureux car ils savent ce qui leur pend au nez. »

## « Ils vont secouer la colline »

Plusieurs arguments sont avancés par les opposants. Il y a d'abord la proximité. La loi exige que ces moulins à vent des temps modernes soient construits à plus de 500 mètres des habitations. « On doit être à 540-550 mètres », estime Marc Huquet. « Certains vont les avoir au-dessus de la tête. C'est un projet qui rentre au chausse-pied. » Une proximité qui entraînerait une nuisance sonore avec des problèmes d'ultrasons notamment.

La deuxième raison suscitant l'opposition concerne l'environnement. La colline de Champ Bayon demeure le château d'eau de Saint-Bonnet-les-Bruyères avec quatre captages et des sources. « Ils vont secouer la colline », s'inquiète l'opposant. « C'est du granit fracturé avec une veine de quartz. On ne sait pas comment tout ça va se comporter. »

L'ultime argument concerne la rentabilité du projet en lui-même. « On est l'une des régions les moins ventées de France », indique Marc Huquet.

Les trois éoliennes de Champ Bayon doivent produire 19 GWh d'électricité par an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 7.900 personnes. Si sur le terrain le projet a démarré il y a quelques jours, la bataille de Champ Bayon est, elle, loin d'être terminée. ■

## L'installation des éoliennes à Champ Bayon en questions

Le projet de Champ Bayon comporte plusieurs aspects.

**Quel est le calendrier des travaux ?** Le chantier a débuté en janvier avec le déboisement. Les travaux vont être suspendus de fin mars à fin juillet « pour protéger la nidification des oiseaux », indique Maya Forni, chargée de projet à la Compagnie du Rhône. Le gros des travaux devrait donc commencer en août-septembre. Il s'agit essentiellement d'opérations de terrassement.

L'arrivée des éoliennes sur le site marquera la fin du chantier. Cette arrivée est prévue pour le printemps 2022. Il faut faire les



ÉCHÉANCE. Les trois éoliennes devaient faire partie du décor au printemps 2022. PHOTO MONTAGE CNR

fondations, les pistes pour au final transporter les machines qui sont montées au fur et à mesure de l'arrivée des éléments. Les pièces doivent arriver de Mâcon

par bateau puis elles seront acheminées par la route. Les pales de 57 mètres vont être transportées sur une remorque spéciale permettant ainsi de

passer à tous les endroits.

## Pourquoi avoir choisi ce lieu ?

Pour identifier les sites susceptibles de pouvoir accueillir un site éolien, les promoteurs fonctionnent toujours de la même façon. « On a des bases de données cartographiques », explique Maya Forni. « Elles nous permettent de cumuler toutes les contraintes qui s'appliquent à l'éolien (500 mètres minimum d'éloignement des habitations, radars militaires, zones naturelles...). Il doit y en avoir une cinquantaine », précise-t-elle. Le site de Champ Bayon permettrait cette installation.

## Quel est le coût d'un tel projet ?

L'investissement s'élève à 14-15 millions d'euros. Le coût le plus important est celui de l'éolienne, la machine. Les frais de raccordement sont également importants. Pour l'installation de Champ Bayon, la production sera récupérée sur le poste électrique de Chauffailles.

**Quel est le type d'éolienne installée ?** Les éoliennes de Champ Bayon auront une taille de 185 mètres maximum en bout de pales avec des diamètres de 117 mètres. « Elles seront plus hautes que la tour de La Part-Dieu », note ironiquement Marc Huquet. ■